

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005  
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents excusés :**

**Absents :** M. FERNANDES; Mme LABASOR

## Objet : Voeu

Lors de la présente séance, a été adopté le budget supplémentaire 2005 de la commune.

Le conseil municipal, prenant acte de la position de Monsieur le Préfet du Rhône, présentée dans sa lettre du 2 septembre 2005, a dû revoir à la baisse le montant du FCTVA prévu au budget primitif 2005 (BP 357 459 € - BS 91 060,39 €) du fait de la non légibilité des travaux du cinéma.

Il demande à Monsieur le Préfet, par le présent voeu, un nouvel examen de la situation.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté,
- VU la lettre susvisée,
- CONSIDERANT que les travaux réalisés par la commune dans le cinéma Rex, propriété de la ville, ont une double vocation culturelle, la pérennité d'un lieu de projection entre Lyon et Caluire et l'accueil d'associations, de collégiens et de lycéens,
- **FORME le VOEU que Monsieur le Préfet du Rhône accepte de déclarer éligible au FCTVA les travaux d'amélioration du cinéma Rex entrepris par la commune pour un montant de 588 172,01 €,**
- **DEMANDE en conséquence la réintégration, dans le FCTVA 2005 à percevoir par la commune, de la somme de 91 060,39 €.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 27 octobre 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 21/11/2005  
Publication ou affichage du 22/11/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.